

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 291 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association CRL 10 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 19 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est attribuée à l'association CRL 10, 206 quai de Valmy 75010 Paris, au titre de 2016. 2016_03109 / 470.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO